

# CHOISIR LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT POUR FAIRE SA VAE

## NOTRE APPROCHE

### AVANT

- Une présentation de la procédure VAE.
- Une analyse approfondie de vos besoins et de votre parcours.
- Des conseils pour monter votre demande de financement.
- Analyse et établissement de la demande de recevabilité.

### PENDANT

- Un accompagnement individuel et personnalisé sur 21h maximum.
- Une écoute et un regard neutre pour vous aider à prendre du recul et expliciter votre expérience.
- Un accompagnateur VAE présent à vos côtés, pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches.

### APRÈS

- Préparation avant le passage devant le jury.

## NOS COMPÉTENCES

- Des accompagnateurs VAE habilités CMA France.
- Des outils et méthodes reconnues par le monde professionnel.
- Un réseau d'experts, de partenaires et d'entreprises.

## LE FINANCEMENT

La VAE peut être financée par :

- le CPF (Compte Personnel Formation) éligible au CPF
- le plan de formation
- FAFCEA
- Pôle emploi



Prestation d'accompagnement VAE adaptée aux personnes en situation de handicap

Pour prendre RDV avec le référent CMA de votre département

**Géraldine Jacquin**, Responsable du CAD CMAR ARA – Lyon-Rhône  
Formée à l'accompagnement VAE sur les titres du secteur artisanal.

**Estelle Rancon**, Responsable du pôle formation continue CMAR ARA – Lyon-Rhône  
Formée à l'accompagnement VAE sur les titres du secteur artisanal.

Gratuit et sans engagement

# Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E)

Expérience Métiers Professionnel  
Projet  
Validation des acquis  
diplômes  
Qualité Compétences Enseignements  
Études DÉVELOPPEMENT  
FORMATION

- Vous souhaitez évoluer dans votre carrière ?
- Vous réfléchissez à obtenir la reconnaissance de votre expérience professionnelle pour un titre ou un diplôme ?

MAJ 21092022

Consulter également notre site internet :

<https://www.cma-lyonrhone.fr/se-former-formation-professionnelle/validation-des-acquis-de-l'experience-vae>

Contact :

04 72 43 43 54 [vae@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:vae@cma-auvergnerhonealpes.fr)

# LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Consulter également notre site internet : <https://www.cma-lyonrhone.fr/se-former-formation-professionnelle/validation-des-acquis-de-l'experience-vae>

## EN QUOI CELA CONSISTE-T-ELLE ?

La VAE peut répondre à plusieurs objectifs :



La formation ce n'est plus le seul moyen de valider un diplôme. La VAE peut vous permettre de valoriser votre savoir-faire en faisant reconnaître vos acquis et vos compétences par l'obtention d'un titre professionnel reconnu par le secteur des métiers.

## POUR QUI ?

- Chef d'entreprise
- Conjoint collaborateur
- Salarié
- Demandeur d'emploi

### PRÉ-REQUIS

La seule condition à remplir :

Avoir acquis au moins une année d'expérience, de manière continue ou discontinuée, en rapport direct avec le diplôme

## 1 RECEVABILITÉ

Le dossier de recevabilité est à retirer auprès de votre interlocuteur VAE de la CMA ou sur Internet [www.gouv.vae.fr](http://www.gouv.vae.fr) il retrace l'ensemble de votre parcours professionnel et de vos formations. Lorsque la recevabilité n'est pas accordée, la démarche VAE s'arrête. (traitement de la recevabilité sous un délai de 1 mois).

## 2 DOSSIER DE PREUVES

Vous devez apporter la preuve que cette expérience vous a permis de développer les compétences correspondant à celles requises par le titre que vous demandez. Vous décrirez vos activités et analyserez votre pratique professionnelle. Afin de vous aider, vous pouvez prendre appui sur un accompagnateur, qui est une personne formée à la VAE. Il vous aidera à analyser, à formaliser et à rendre lisible votre expérience au travers des preuves à apporter. L'accompagnement est facultatif.

## 3 VALIDATION

Le jury, après examen de votre dossier de preuves et un entretien avec vous, se prononce et vous notifie sur la validation totale, partielle ou la non validation de votre titre. En cas de validation partielle, les compétences manquantes pourront s'acquérir par la formation ou en complétant votre expérience professionnelle.

Accompagnement possible tout au long de l'année.

Contact : 04 72 43 43 54 [vae@cma-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:vae@cma-auvergnerrhonealpes.fr)